



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

livres

Question écrite n° 43679

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique : les librairies. Le livre connaît une grande variété de points de vente. Toutefois, depuis les Lumières, le métier de libraire, au sens plein, représente une activité d'intérêt général. Le réseau des librairies dites indépendantes ou de référence, voire "de quartier", joue un rôle de promotion de la lecture et d'animation dans la cité auquel l'attachement des Français est légitime. La librairie est confrontée de longue date à des défis : elle se trouve soumise à des problèmes généraux tels que le devenir du commerce de proximité ou de la couverture territoriale ; elle éprouve aussi le recul de la consommation des produits culturels, qui touche singulièrement le livre, avec une certaine érosion du lectorat. L'avènement du numérique représente toutefois, pour ces librairies, à moyen terme, un défi renouvelé relativement à leur fonction de médiation et une menace quant à leur équilibre économique. Ces enjeux se répercutent sur l'ensemble de la chaîne du livre, risquant d'affecter la création comme la diffusion du livre et, *in fine*, le lecteur lui-même. Le Centre d'analyse stratégique propose de « soutenir et étendre la politique de stratégie multicanal (c'est-à-dire à la fois en magasin et sur le web) auprès des librairies traditionnelles, pour éviter une fuite de la clientèle vers les géants du web, faute d'offre alternative sur internet. Renforcer la politique de formation au métier de libraire avec l'appui du CNL [...] ». Aussi, souhaite-t-elle connaître quelles sont les intentions du Gouvernement suite à cette proposition.

Texte de la réponse

Le soutien à la présence des libraires indépendants sur le marché de la vente en ligne de livres physiques et numériques s'est traduit, dès 2007, par la mise en oeuvre d'un projet de création d'un portail fédératif sous l'enseigne 1001libraires. com. Porté par le Syndicat de la librairie française (SLF) et le Cercle de la librairie et soutenu par le ministère de la culture et de la communication via le Centre national du livre (CNL), le portail 1001libraires. com avait pour objectif d'accompagner la transition de la chaîne de distribution du livre vers la vente en ligne, en proposant aux consommateurs une alternative aux acteurs déjà implantés sur ce marché. Ouvert en 2011, le portail a dû faire face à un certain nombre de difficultés qui ont conduit à la fermeture du site en mai 2012. A la suite de cet échec commercial, l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) a remis, à l'automne 2012, un rapport portant sur « La librairie indépendante et l'enjeu du commerce électronique », dont l'un des objectifs était de formuler des propositions destinées à aider les libraires à se positionner sur le marché de la vente en ligne. Ce rapport insistait notamment sur la nécessité d'orienter les aides publiques vers un soutien individuel aux librairies souhaitant s'engager dans une démarche d'adhésion à une plate-forme de vente en ligne. Il soulignait en outre la nécessité de privilégier les modèles ouverts et interopérables, tel que le projet de distribution de livres numériques MO3T développé par Orange. Au titre de l'intégration des librairies indépendantes dans la vente de livres numériques, le Centre national du livre (CNL) soutient par ailleurs le projet de prêt numérique en bibliothèque (PNB), dont l'objectif est notamment de permettre aux libraires de proposer aux bibliothèques les offres des éditeurs partenaires du projet. Ce projet est entré au premier semestre

2014 dans une phase d'expérimentation auprès de plusieurs bibliothèques territoriales (Grenoble, Montpellier, ...). La place de la librairie dans la vente de livres numériques aux bibliothèques, et plus largement la question de la chaîne de distribution du livre numérique en bibliothèque, ont été abordées par un groupe de travail chargé par la ministre de la culture et de la communication en septembre 2013 de discuter d'un cadre de diffusion pour le livre numérique en bibliothèque. Les travaux de ce groupe, qui réunit des élus ainsi que des représentants des organismes professionnels, devraient déboucher sur la rédaction d'un document contractuel à partir de grands principes partagés par les différents acteurs. Il convient en outre de noter que les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) proposent des aides à la création de sites portés par une librairie dans le cadre d'un projet de développement. La question de l'évolution des pratiques des libraires et de leur adaptation aux nouveaux enjeux bénéficie enfin de l'attention du ministère de la culture et de la communication et de l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre, engagés dans une réflexion qui devrait se poursuivre tout au long de l'année. Dans le cadre du plan de soutien en faveur de la librairie indépendante actuellement mis en oeuvre par le Gouvernement, le budget annuel consacré par le CNL au soutien à la librairie a d'ores et déjà été renforcé à hauteur de 2 M€, dont une partie devrait être employée à mieux accompagner la formation des libraires, notamment aux enjeux du numérique et de la vente en ligne.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43679

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12287

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5228